



OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL
SAHARA AND SAHEL OBSERVATORY

APPEL D'OFFRES

**ÉVALUATION A MI-PARCOURS DE LA MISE EN ŒUVRE
DE LA STRATEGIE 2030
DE L'OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL - OSS**

TERMES DE REFERENCE

[\[AO/OSS/SE-Eval-Mi-Parcours-Strat2030/011024-25\]](#)

Octobre 2024

TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes	3
1- Contexte et justification	4
1.1. Historique et Évolution des Stratégies de l'OSS	4
1.2. La Stratégie 2030 de l'OSS	5
1.3. Objet de la Mission	7
2. Objectifs de l'évaluation	7
3. Questions clés de l'évaluation.....	7
4. Portée de l'évaluation.....	8
5. Résultats attendus.....	8
6. Tâches du consultant	9
7. Méthodologie et approche	10
8. Livrables, durée et rémunération	10
8.1. Livrables	10
8.2. Planification et Calendrier de l'Évaluation	11
8.3. Durée et rémunération	12
9. Qualifications demandées.....	12
10. Présentation du dossier	13
10.1. Offre technique.....	13
10.2. Offre financière.....	13
11. Évaluation.....	14
11.1. Offre technique	14
11.2. Offre financière	14
11.3. Évaluation finale.....	14
12. Modalités et date limite de soumission	15
13. Demande d'éclaircissement.....	15

LISTE DES ACRONYMES

AG :	Assemblée Générale
AMCOW :	Conseil des Ministres Africains de l'Eau
CA :	Conseil d'Administration
CAADP :	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
CBD :	Convention sur la Diversité Biologique
CCNUCC :	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN :	Contributions Déterminées au niveau National
CEDEAO :	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNULCD :	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
COS :	Comité d'Orientation Stratégique
IGAD :	Autorité intergouvernementale pour le développement
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSS :	Observatoire du Sahara et du Sahel
SAI :	Système Aquifère Iullemeden
SASS :	Système Aquifère du Sahara Septentrional
SE/OSS :	Secrétariat exécutif de l'OSS
UMA :	Union du Maghreb Arabe

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DES STRATEGIES SUCCESSIVES DE L'OSS

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) est une organisation à caractère international et à vocation africaine, fondée en 1992 et établie à Tunis depuis 2000. L'OSS regroupe aujourd'hui 47 membres, dont 27 pays africains, 7 pays non africains, ainsi que 13 organisations régionales dont 2 agences du système onusien et 3 organisations de la société civile. La mission principale de l'OSS est d'appuyer ses membres dans la gestion durable de leurs ressources naturelles, en particulier dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, dans un contexte marqué par un dérèglement climatique. Depuis sa création, l'OSS a su développer ses propres stratégies pour répondre aux enjeux environnementaux de la région sahélo-saharienne, en évoluant avec les contextes locaux, régionaux et internationaux. Ces stratégies sont articulées autour de grands jalons : 2000, 2010, 2020, et actuellement, 2030. Elles reflètent une progression et une adaptation continue aux défis émergents.

La Stratégie 2000, adoptée en 1997, a été conçue dans un contexte africain marqué par l'adoption de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD) en 1994. Ce premier cadre stratégique a permis de formaliser l'engagement de l'OSS à appuyer les États membres dans la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres.

La Stratégie 2010, adoptée en 2004, marque une étape significative pour l'OSS à travers l'élargissement de son champ d'action. En intégrant des problématiques nouvelles, telles que le changement climatique (CCNUCC) et la biodiversité (CBD), cette stratégie va au-delà des priorités antérieures. Tout en continuant à soutenir la mise en œuvre de la CNULCD et de l'Agenda 21, elle réaffirme l'engagement de l'OSS à répondre aux enjeux actuels, notamment à travers son alignement avec des initiatives comme le NEPAD. Cette stratégie a également consolidé le rôle de l'OSS dans la gestion des aquifères transfrontaliers à travers trois projets majeurs : le Système aquifère du Sahara septentrional (**SASS**), le Système aquifère lullemeden (**SAI**) et les ressources en eau dans la région de *l'Inter Governmental Authority on Development (IGAD)*. De plus, elle a permis de consolider les acquis antérieurs de l'OSS en matière de systèmes de surveillance environnementale et de suivi des plans d'action, tout en menant des études sur la gestion préventive des impacts prévisibles des changements et de la variabilité climatiques, fournissant ainsi aux pays membres des informations utiles pour éclairer leur prise de décision.

La Stratégie 2020, adoptée en 2012 par l'Assemblée Générale (AG), s'inscrit dans un contexte de renforcement des partenariats régionaux et d'alignement sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Elle repose sur une analyse approfondie des enjeux de la zone Sahara-Sahel à l'horizon 2020, en soulignant les interactions entre dégradation environnementale, changement climatique, démographie et lutte contre la pauvreté des populations rurales. Cette stratégie visait à répondre aux besoins des pays de sa zone d'action en s'appuyant sur les trois conventions de Rio, le NEPAD et les politiques sectorielles d'intégration des sous-régions économiques (UMA, CEDEAO et IGAD) dans les domaines de l'environnement, de l'eau et de l'agriculture. Ce cadre stratégique cherchait à consolider les acquis de l'OSS tout en s'alignant, autant que possible, sur les politiques et stratégies de ses membres et partenaires régionaux, ce qui a permis des progrès concrets dans des secteurs clés tels que l'eau, la terre et le climat, en soutenant l'intégration de données scientifiques et techniques dans les processus décisionnels des pays. Cependant, des défis subsistent, notamment en matière de financements et de flexibilité dans la gestion et d'appropriation institutionnelle.

En 2020, la **Stratégie 2030** a été élaborée et s'est inscrite dans la continuité de la Stratégie 2020, tout en répondant à la nécessité d'adaptation aux défis contemporains. Elle renforce l'axe scientifique et technique de la stratégie précédente tout en mettant un accent particulier sur la finance climat et la préservation du capital biologique. De plus, elle introduit un axe de veille et de prospective, remplaçant ainsi la fonction observatoire des stratégies antérieures, afin de mieux positionner l'institution face aux enjeux émergents de sa zone d'action.

1.2. LA STRATEGIE 2030 DE L'OSS

La **Stratégie 2030 de l'OSS**¹ s'appuie sur un cadre stratégique aligné avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030, les Conventions de Rio, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, les 5 priorités pour l'Afrique de la Banque africaine de développement ainsi qu'avec les grandes lignes des stratégies sectorielles (eau, environnement, agriculture, forêt, CES...) des sous-régions et des pays de sa zone d'action. Cette stratégie vise à soutenir les pays membres dans la mise en œuvre de leurs stratégies de développement durable, tout en renforçant la coopération régionale.

Elle repose sur un programme scientifique et technique centré sur la « Gestion intégrée et concertée des ressources naturelles », qui s'articule autour de **quatre axes thématiques interconnectés : Eau, Terre, Climat et Biodiversité**, chacun assorti d'un objectif stratégique global et d'objectifs opérationnels spécifiques.

AXE THEMATIQUE EAU

Objectif stratégique : Contribuer à la satisfaction des besoins en eau des populations et à la gestion durable des ressources en eau.

Objectifs opérationnels :

- Améliorer la connaissance des ressources en eau souterraines et superficielles.
- Mettre en place des outils de planification à court, moyen et long terme pour la gestion des ressources en eau.
- Soutenir les politiques de gestion intégrée et durable des ressources en eau.
- Améliorer et pérenniser la gouvernance des ressources en eau partagées.

AXE THEMATIQUE TERRE

Objectif stratégique : Renforcer les capacités des États membres à atténuer les effets négatifs de la sécheresse et à lutter contre la désertification et la dégradation des terres.

Objectifs opérationnels :

- Améliorer les outils de planification et de suivi-évaluation des actions de gestion durable des terres.
- Renforcer les mécanismes d'alerte précoce à la sécheresse.
- Appuyer la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et sous-régionaux pour la gestion durable des terres.

AXE THEMATIQUE CLIMAT

Objectif stratégique : Renforcer les capacités des États membres et la résilience des populations face au changement climatique.

¹ [OSS-Strategie2030_Fr.pdf \(oss-online.org\)](https://oss-online.org/OSS-Strategie2030_Fr.pdf)

Objectifs opérationnels :

- Améliorer les mécanismes de gestion des risques climatiques.
- Appuyer la mise en place et le suivi des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) des pays.
- Accompagner la mise en œuvre et la gestion de projets d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.
- Faciliter l'accès des pays à la finance climat.

AXE THEMATIQUE BIODIVERSITE

Objectif stratégique : Mettre à disposition des connaissances et méthodes d'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques.

Objectifs opérationnels :

- Développer des outils de comptabilité du capital naturel pour leur intégration dans les plans d'action nationaux et régionaux.
- Appuyer l'intégration de la biodiversité dans les stratégies de planification et de développement.
- Faciliter l'identification, la recherche de financements et la mise en œuvre des plans d'action nationaux biodiversité post-2020.

Dans l'optique d'optimiser l'atteinte de ces objectifs, le programme scientifique et technique de la Stratégie 2030 est appuyé par **trois programmes transversaux** :

VEILLE ET PROSPECTIVE

Objectif Stratégique : Renforcer les performances de l'OSS en capitalisant sur les acquis, anticipant les évolutions futures et en identifiant les risques potentiels.

Objectifs opérationnels :

- Élaborer des produits de synthèse et de capitalisation des acquis.
- Contribuer à l'Intermédiation entre scientifiques et non-scientifiques.

RENFORCEMENT DES CAPACITES

Objectif Stratégique : Développer et mettre en œuvre des programmes de formation pour renforcer les compétences liées aux axes d'intervention de l'OSS.

Objectifs opérationnels :

- Faire un effort de capitalisation et d'enrichissement permanents de ses acquis.
- Contribuer à l'Intermédiation entre scientifiques et non-scientifiques.
- Développer des canaux et des moyens adéquats d'échange et de partage.

COMMUNICATION ET INFORMATION

Objectif Stratégique : Valoriser les connaissances et les acquis de l'OSS, informer et sensibiliser sur ses interventions, diffuser son expertise, renforcer sa visibilité nationale et internationale, et faciliter la mobilisation de partenariats stratégiques.

Objectifs opérationnels :

- Diffuser et valoriser les produits de l'OSS.
- Former les médias et les professionnels des médias et sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux.

1.3. OBJET DE LA MISSION

À mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie 2030, l'OSS a opté pour une évaluation approfondie afin de faire le point sur les réalisations, d'identifier les défis rencontrés et d'ajuster les actions futures. L'objectif est de s'assurer que la Stratégie reste alignée avec les besoins des bénéficiaires, tout en tenant compte des évolutions du contexte et des priorités régionales. Il s'agit en outre de vérifier que la Stratégie continue d'être un levier pertinent et efficace, en cohérence avec les résultats attendus et les Objectifs de Développement Durable pour les pays du Sahel et du Sahara. Pour ce faire, l'OSS lance un appel d'offres pour la sélection d'un consultant qualifié.

2. OBJECTIFS DE L'EVALUATION

Cette mission a pour objectif de faire une évaluation approfondie à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie 2030 de l'OSS, afin d'orienter les actions futures vers l'atteinte de ses résultats attendus. Cet objectif sera atteint à travers les objectifs spécifiques suivants :

- Évaluer le degré de réalisation des objectifs et des résultats attendus de la Stratégie 2030 ;
- Identifier les succès, les défis et les leçons tirées de la première phase de mise en œuvre ;
- Formuler des recommandations pour optimiser les actions futures ;
- Adapter les priorités stratégiques, si nécessaire, afin d'atteindre les objectifs finaux de la Stratégie 2030.

3. QUESTIONS CLES DE L'EVALUATION

Pour atteindre les objectifs fixés, l'évaluation répondra à plusieurs questions qui permettront d'approfondir l'analyse de **la pertinence**, de **l'efficacité**, de **l'efficience**, de **la durabilité** et des **améliorations futures** de la Stratégie 2030.

Pertinence :

- Dans quelle mesure les actions mises en œuvre sont-elles encore alignées avec les priorités et les objectifs initiaux de la Stratégie 2030 ?
- La stratégie est-elle toujours adaptée aux besoins actuels des pays membres, surtout dans un contexte de priorités régionales en évolution constante ?

Efficacité :

- Dans quelle mesure les progrès vers l'atteinte des résultats attendus dans les quatre domaines thématiques prioritaires (eau, terre, climat, biodiversité) sont-ils tangibles et mesurables à ce stade de mise en œuvre ?
- Quels facteurs ont favorisé la progression vers les objectifs stratégiques, et quels défis spécifiques ont entravé la mise en œuvre des actions prévues ?

Efficience :

- Les ressources disponibles ont-elles été gérées de manière optimale pour maximiser les résultats escomptés ?
- Des opportunités existent-elles pour améliorer l'efficience dans l'allocation des ressources ?

Durabilité :

- Les résultats obtenus jusqu'à présent sont-ils viables à long terme, au-delà de la période de mise en œuvre ?
- Quelles actions doivent être entreprises pour assurer la durabilité des acquis dans le temps ?

Améliorations futures :

- Quelles adaptations spécifiques et concrètes doivent être mises en place pour améliorer la deuxième phase de la Stratégie 2030 et maximiser son impact à long terme ?

4. PORTEE DE L'EVALUATION

L'évaluation à mi-parcours de la Stratégie 2030 de l'OSS portera sur la période allant de son adoption en 2020 jusqu'à l'année en cours (2024). Elle analysera les progrès réalisés dans les quatre axes thématiques clés ainsi que les programmes transversaux susmentionnés. L'accent sera mis sur les résultats obtenus, les défis rencontrés et les ajustements nécessaires pour la phase suivante. L'évaluation couvrira :

- Les activités menées dans les domaines d'intervention de la stratégie : gestion des ressources en eau, biodiversité, lutte contre la désertification et adaptation au changement climatique.
- Les projets phares et les collaborations avec les pays membres et les partenaires internationaux.
- L'efficacité et l'efficience des structures de gouvernance et des mécanismes de suivi et d'évaluation.
- L'analyse des résultats en fonction des indicateurs de performance définis au début de la stratégie.

5. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de cette évaluation doivent permettre de guider la suite de la mise en œuvre de la Stratégie 2030, avec des recommandations concrètes et mesurables. Chaque résultat s'inscrit dans une analyse approfondie des différents aspects de la stratégie.

PERTINENCE DES INTERVENTIONS EVALUEE

1. Un rapport détaillant l'alignement des actions avec les priorités stratégiques actuelles de l'OSS et les besoins évolutifs des pays membres, avec des propositions d'ajustements pour garantir leur pertinence.

EFFICACITE DES INTERVENTIONS ANALYSEE PAR THEMATIQUE

2. Une évaluation des progrès réalisés dans les domaines prioritaires (eau, terre, climat, biodiversité), mettant en lumière les résultats obtenus et les aspects nécessitant des améliorations pour chaque thématique.

DIFFICULTES RENCONTREES ET LEÇONS APPRISES IDENTIFIEES

3. Un document récapitulatif des principaux défis ayant freiné la mise en œuvre de la stratégie, accompagné des leçons tirées de ces expériences pour ajuster les actions futures.

RECOMMANDATIONS POUR LA PHASE FINALE

4. Un plan d'action consolidé, intégrant des recommandations stratégiques pour optimiser l'impact des interventions dans la phase finale de la Stratégie 2030.

DURABILITE DES RESULTATS EVALUEE

5. Une analyse de la viabilité à long terme des résultats obtenus, avec des suggestions pour renforcer la durabilité des acquis, notamment dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.

6. TACHES DU CONSULTANT

En vue de garantir la réussite de l'évaluation, il est essentiel de mettre en œuvre les actions suivantes :

Évaluation des résultats et de l'impact

- Analyser les résultats opérationnels, incluant les produits, concepts, méthodologies et publications réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie 2030, tout en évaluant leur impact sur les bénéficiaires et les domaines ciblés, conformément aux indicateurs établis dans l'annexe 1 du cadre logique de la stratégie.
- Évaluer l'engagement et la participation des pays membres et de leurs organisations spécialisées ainsi que l'impact de cette participation sur la mise en œuvre et l'efficacité des actions.
- Examiner les résultats stratégiques, notamment le positionnement de l'OSS, l'appropriation des résultats, la perception de l'OSS par ses pays et institutions membres, et l'impact global de la Stratégie sur le développement régional.

Analyse de la pérennisation et des défis

- Évaluer la pérennisation des actions et des résultats en déterminant comment ceux-ci sont intégrés dans les institutions des pays membres et en identifiant les défis et obstacles qui freinent leur adoption.
- Étudier les contraintes rencontrées lors de la mise en œuvre, y compris les défis financiers, ainsi que les solutions adoptées pour surmonter ces obstacles.
- Évaluer la capacité de l'OSS et de sa Stratégie à répondre aux enjeux régionaux, en tenant compte des évolutions des besoins des pays membres et des partenaires.

Recommandations et positionnement

- Proposer des recommandations en tenant compte du contexte actuel dans la zone d'action de l'OSS et du contexte international, notamment l'adoption des ODD en 2015, l'Agenda 2030, les plans stratégiques des Conventions de Rio, ainsi que l'Accord de Paris sur le climat et les Contributions Déterminées au niveau National (CDN).
- Considérer l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les stratégies sectorielles africaines, telles que l'AMCOW, le CAADP, et la Stratégie spatiale africaine, pour aligner les initiatives de l'OSS avec des objectifs régionaux et continentaux.
- Évaluer le positionnement de l'OSS par rapport aux autres organisations régionales et sous-régionales œuvrant dans le domaine de l'environnement, tout en tenant compte des opportunités offertes par la Finance Climat et les Fonds multilatéraux, tels que le Fonds Vert pour le Climat et le Fonds d'Adaptation, afin de renforcer le soutien aux initiatives environnementales.
- Examiner la visibilité des actions de l'OSS à différents niveaux : national, sous-régional et international, en intégrant les parties prenantes, y compris les membres, les partenaires techniques et financiers, ainsi que la société civile.

7. METHODOLOGIE ET APPROCHE

Le consultant proposera une démarche détaillée et pertinente pour cette mission, discutée et validée avec les experts du Secrétariat Exécutif de l'OSS (SE/OSS). L'évaluation reposera sur une approche mixte, articulée autour de quatre dimensions principales.

ANALYSE DOCUMENTAIRE

Un examen approfondi des rapports de projets, des revues annuelles et des documents de suivi de la stratégie permettra de contextualiser les résultats et d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre.

L'OSS mettra à disposition du consultant tous les documents dont il aura besoin, notamment :

- La Stratégie 2010 de l'OSS
- L'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie 2010 de l'OSS
- La Stratégie 2020 de l'OSS
- L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie 2020 de l'OSS
- Le rapport quadriennal d'activités de l'OSS (2016)
- Le rapport quadriennal d'activités de l'OSS (2020)
- La Stratégie 2030 de l'OSS

COLLECTE DE DONNEES

La collecte de données s'effectuera via plusieurs méthodes, notamment :

Consultations et entretiens : Le recueil des perspectives des parties prenantes internes (membres de l'OSS) et externes (partenaires, experts, communautés locales), se fera à travers des dialogues structurés et ciblés.

Enquêtes : La conception de questionnaires et de sondages visera à obtenir des données quantitatives et qualitatives pertinentes, renforçant ainsi la base d'informations.

VALIDATION PARTICIPATIVE

Des groupes de discussion en ligne impliqueront les parties prenantes, facilitant ainsi la validation des résultats obtenus et la co-formulation de recommandations adaptées aux réalités et aux besoins identifiés.

8. LIVRABLES, DUREE ET REMUNERATION

8.1. LIVRABLES

Les livrables attendus pour l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie 2030 de l'OSS sont les suivants :

- **L1 - Note méthodologique consolidée :** Un document détaillant la méthodologie finale, incluant le guide d'entretien, la liste des personnes et institutions à contacter, ainsi que les approches méthodologiques validées. Ce livrable sera produit après la validation de la méthodologie par le SE/OSS et la tenue de la réunion de démarrage.
- **L2 - Rapports d'évaluation**
 - **L2.1 - Rapport préliminaire à mi-parcours :** Une ébauche de l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie 2030, basée sur l'analyse des premiers résultats, des entretiens réalisés, et des données collectées. Ce rapport inclura une évaluation préliminaire des progrès réalisés et des pistes pour ajuster les actions en cours.

- **L2.2 - Rapport final provisoire** : Un rapport final provisoire de l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie 2030. Ce document reflétera l'évaluation approfondie des résultats obtenus, des obstacles rencontrés, ainsi que des recommandations pour l'optimisation de la stratégie. Il sera soumis pour revue et commentaires avant finalisation.
- **L2.3 - Rapport final de l'évaluation** : Le rapport final, intégrant les observations et recommandations formulées par le SE/OSS. Ce rapport complet sera présenté en français et en anglais et constituera le document de référence pour les ajustements de la Stratégie 2030 pour la période restante.
- **L2.4 - Présentation des résultats de l'évaluation** : Une présentation synthétique des conclusions de l'évaluation, en français et en anglais, sera faite lors des différentes instances de l'OSS, y compris l'Assemblée Générale prévue en avril 2025. Ce livrable permettra de partager les résultats de l'évaluation avec les membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Orientation Stratégique (COS), et d'autres parties prenantes.

Tableau 1 - Liste des livrables et délais de livraison

Livrable	Délais de livraison
L1. Note méthodologique consolidée – livrable 1	Dix (10) jours de travail effectifs après la réunion de cadrage et la signature du contrat (30 novembre 2024)
L2.1. Rapport préliminaire à mi-parcours – livrable 2	Vingt (20) jours de travail effectifs après la validation du livrable 1 (31 décembre 2024)
L2.2. Rapport final provisoire – livrable 3	Vingt (20) jours de travail effectifs à compter de la validation du livrable 2 (28 février 2025)
L2.3. Rapport final de l'évaluation – livrable 4	Vingt (20) jours de travail effectifs après la réunion de validation (31 mars 2025)
L2.4. Présentation des résultats de l'évaluation	Lors de la tenue de l'Assemblée Générale prévue en avril 2025

8.2. PLANIFICATION ET CALENDRIER DE L'ÉVALUATION

Le processus d'évaluation s'organisera autour des trois phases suivantes :

Phase 1 : Collecte de données et validation de la méthodologie (durée indicative : 2 semaines)

Cette phase consistera en une collecte bibliographique approfondie pour cerner le cadre stratégique et méthodologique. Une note méthodologique consolidée, incluant un guide d'entretien pour les parties prenantes, sera soumise au SE/OSS pour validation.

Phase 2 : Évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie 2030 (durée indicative : 4 mois)

L'objectif sera d'évaluer l'atteinte des objectifs de la Stratégie 2030, en identifiant les succès, les défis et les obstacles rencontrés, et en formulant des recommandations pour optimiser la suite de la mise en œuvre.

Phase 3 : Présentation des résultats

Les résultats seront présentés au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'OSS en 2025, lors d'une session dédiée à l'évaluation de la Stratégie 2030.

Tableau 2 - Calendrier indicatif de l'évaluation

Mois	Phase / Tâches principales / Livrable(s)	Interactions instances de l'OSS
Mi-Novembre 2024	Phase 1 : Réunion de démarrage : Consolidation de la méthodologie, guide d'entretien, liste des personnes/institutions à contacter	Participation du SE. Livrable : Note méthodologique consolidée
Décembre 2024	Phase 2 : Évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie 2030 (démarrage)	Validation de la méthodologie et des contacts (SE).
Janvier 2025	Phase 2 : Entretiens et collecte de données	Participation du SE, COS, et CA. <i>Point d'étape N°1</i>
Février 2025	Phase 2 : Analyse et revue intermédiaire : Rapport préliminaire à mi-parcours (L2.1)	Revue des pistes de la Stratégie 20 (SE et COS). <i>Point d'étape N°2</i>
Début Mars 2025	Phase 2 : Évaluation et validation finale : Rapport final provisoire (L2.2) et consolidation des résultats	Revue du rapport provisoire (SE et COS). <i>Point d'étape N°3</i>
Avril 2025	Phase 3 : Présentation lors de l'Assemblée Générale de l'OSS : Rapport final et présentation (L2.3 et L2.4)	Présentation du rapport final et de la synthèse (SE, COS, CA)

Le consultant devra s'assurer du respect rigoureux du calendrier établi et veiller à la livraison des résultats attendus dans les délais impartis. Toute modification de ce planning devra faire l'objet d'une approbation préalable et écrite de la part de l'OSS.

8.3. DUREE ET REMUNERATION

La mission s'étendra de novembre 2024 à mars 2025, sur une période de 150 jours calendaires, à compter de la date de signature du contrat par les parties. Le nombre de jours effectifs de travail est arrêté à 70 hommes/jours.

Le paiement des honoraires sera effectué par l'OSS sur le compte spécifié par le consultant. Le paiement sera effectué en trois tranches, conformément au tableau ci-après :

Tableau 3 - Modalités de paiement de la consultation

Tranche	Conditions de Paiement	Montant
Tranche 1	Validation du livrable 1 (note méthodologique) par l'OSS	30 % du montant total du contrat
Tranche 2	Livraison du livrable 2 (rapport final) à l'OSS	50 % du montant total du contrat
Tranche 3	À la présentation du rapport à l'assemblée générale	20% du montant total du contrat

9. QUALIFICATIONS DEMANDEES

La sélection du Consultant sera fondée sur la qualité du CV soumis et l'adéquation des compétences avec les attentes de la mission. Le Consultant retenu devra répondre aux critères suivants :

FORMATION ACADEMIQUE

Diplôme requis : Diplôme de niveau supérieur (Master minimum) en sciences environnementales et/ou gestion des ressources naturelles.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Le Consultant doit justifier d'une expérience avérée d'au moins 10 ans dans la :

- **Conduite d'évaluations de programmes multidisciplinaires** impliquant de nombreux partenaires et thématiques variées, notamment en lien avec les secteurs de l'eau, de la terre, du climat et de la biodiversité.
- **Planification stratégique**, avec une capacité à réaliser des analyses situationnelles complexes et à formuler des recommandations fondées sur ces analyses.
- **Analyse des dynamiques en cours** dans les domaines de l'eau, de la gestion durable des terres et du climat, avec un accent particulier sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

COMPETENCES SPECIFIQUES

- Une **bonne connaissance du paysage institutionnel africain et international** dans les domaines de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles et du climat, avec une capacité à intégrer ces connaissances dans des stratégies régionales.
- **Des compétences analytiques** solides pour l'évaluation des résultats de programmes, la rédaction de rapports clairs et détaillés, et la formulation de recommandations pertinentes.
- Une **excellente maîtrise de la rédaction et de la communication**, à la fois **en français et en anglais**, afin de garantir des échanges efficaces avec les parties prenantes et la production de documents de qualité.

REFERENCES ET REALISATIONS

- Une **expérience démontrée** dans des missions similaires, idéalement en lien avec des programmes de gestion durable des ressources naturelles en Afrique, et une capacité à apporter une valeur ajoutée à travers des analyses pertinentes et des recommandations stratégiques.

10. PRESENTATION DU DOSSIER

Le consultant est invité à soumettre une offre technique et une offre financière. Les offres financières et techniques doivent être impérativement séparées.

10.1. Offre technique

Le Consultant est tenu de fournir une offre technique incluant les documents suivants :

- **Curriculum vitae** : conformément au modèle standard de CV de l'OSS téléchargeable au lien suivant : [[Modèle CV OSS](#)]
- **Copies des diplômes**
- **Note méthodologique** : Une note de 4-10 détaillant la méthodologie finale, incluant le guide d'entretien, la liste des personnes et institutions à contacter, ainsi que les approches méthodologiques validées.
- **Chronogramme** : Un calendrier des étapes pour la réalisation de l'étude.
- **Autres références** : Documents jugés utiles.

10.2. Offre financière

Le Consultant est tenu de fournir une offre financière en Euros valable trois mois, à compter du jour suivant la date limite de soumission.

11. ÉVALUATION

La sélection des offres pour l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie 2030 de l'OSS sera réalisée en deux étapes distinctes : d'abord, l'évaluation des offres techniques, suivie de l'évaluation des offres financières.

11.1. Offre technique

L'évaluation et la comparaison des offres techniques se feront indépendamment de toute considération financière. Les offres seront notées sur un total de 100 points selon les critères énoncés dans le tableau ci-dessous. Pour être éligible, une offre technique doit obtenir une note minimale de **70 sur 100**.

11.2. Offre financière

L'évaluation financière ne concernera que les offres des soumissionnaires ayant obtenu une note technique satisfaisante. Les notes des offres financières (Nf) seront calculées selon la formule suivante:

Les notes des offres financières (Nf) seront calculées comme suit

Nf = 100 x Fm/F, avec :

- Nf : Note financière du soumissionnaire
- Fm : Proposition financière la plus basse des offres retenues techniquement
- F : Proposition financière du soumissionnaire

11.3. Évaluation finale

Les offres seront classées en fonction de leur note globale (NG) selon la formule suivante

:NG = [Nt x (70%)] + [Nf x (30%)]

- NG : Note globale
- Nt : Note technique
- Nf : Note financière

Le choix du consultant sera porté sur l'offre ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée.

Tableau 4 - Barème de notation de l'offre technique

Éléments	Points
Diplôme : Minimum Master en sciences environnementales, gestion des ressources naturelles, ou domaine connexe	10
Restitution analytique et reformulée d'une bonne compréhension de la mission, des responsabilités du consultant et des objectifs de la mission	10
Méthodologie de travail : plan de travail adapté et cohérent avec les objectifs de la mission	20
Expérience en évaluation de programmes multidisciplinaires et en planification stratégique (minimum 10 ans, au moins 3 missions similaires)	20
Expérience dans la gestion durable des ressources naturelles en Afrique (au moins 2 expériences pertinentes)	20
Connaissance du paysage institutionnel africain et international dans les domaines de l'environnement et du climat	10
Capacité rédactionnelle en langues française et anglaise (5 pts par langue)	10
Total	100

12. MODALITES ET DATE LIMITE DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature doivent être soumis **uniquement par courriel**, avant le **21 OCTOBRE 2024 à 23h59 (Heure de Tunis, GMT+1)**. Les soumissionnaires doivent adresser leur candidature à l'adresse suivante : procurement@oss.org.tn, en mentionnant [AO/OSS/SE-Eval-Mi-Parcours-Strat2030/011024-25] dans l'objet du message.

13. DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT

Pour toute demande de complément d'informations, les soumissionnaires pourront contacter le Département Administratif et Financier de l'OSS par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse suivante : sonia.njah@oss.org.tn